

Votre guide annuel de la période des impôts

Renseignements utiles pour préparer votre déclaration de revenus

Ce guide décrit les feuillets fiscaux et les documents justificatifs que vous pouvez recevoir de Patrimoine Avo, selon les placements et les types de comptes que vous détenez. Vous pouvez également recevoir des documents supplémentaires d'autres parties, y compris d'autres entités financières auprès desquelles vous détenez des placements ou des comptes. Nous vous recommandons d'avoir tous vos feuillets à portée de main avant de produire votre déclaration de revenus et de consulter un conseiller fiscal personnel pour obtenir plus de renseignements; au besoin. Les dates cibles d'envoi des documents fiscaux se trouvent dans **TAX CENTRE** (Centre fiscal).

Feuille/document fiscal	Information
Documents fiscaux relatifs aux régimes enregistrés	
Reçu de cotisation à un REER – Agence du revenu du Canada (ARC)	Si vous avez cotisé à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) : - Entre le 2 mars et le 31 décembre, vous recevrez un reçu de cotisation par la poste au plus tard à la fin de janvier chaque année. - Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars (60 premiers jours), vous pourriez recevoir plusieurs reçus de cotisations au plus tard à la fin de mars chaque année, selon les opérations effectuées dans votre compte. Cotiser à un REER
T4RSP/T4RIF – ARC État du revenu provenant d'un REER/État du revenu provenant d'un FERR Relevé 2 – Revenu Québec	Si vous avez effectué un retrait de votre REER ou de votre FERR/FRRRI/FRRP : Vous recevrez un état du revenu provenant d'un REER ou un état du revenu provenant d'un FERR. Déclaration de renseignements T4RSP et T4RIF
T4FHSA – ARC Relevé 32 – Revenu Québec	Si vous avez effectué une cotisation à votre CELIAPP et/ou un retrait de celui-ci : Vous recevrez un relevé de CELIAPP. Déclaration annuelle de renseignements T4FHSA
T4A – ARC État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources Relevé 1 – Revenu Québec	Si vous avez retiré des fonds de votre REEE dans le cadre de retraits de paiements de revenu accumulé (émis au cotisant) ou de paiements d'aide aux études (émis au bénéficiaire des paiements) : Vous recevrez un état du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources. Feuille T4A : État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources
NR4 – ARC État des montants payés ou crédités aux non-résidents du Canada	Si vous êtes un non-résident du Canada et que vous avez effectué un retrait de votre REER, FERR/FRRRI/FRRP ou REEE : Vous recevrez un état des sommes payées ou créditées à des non-résidents du Canada (NR4). Remarque : vous ne recevrez pas de NR4 si votre revenu est inférieur à 50 \$ CA et que vous n'avez pas de retenue d'impôt pour non-résidents. NR4
Documents fiscaux relatifs aux comptes non enregistrés	
1099-B – Internal Revenue Service (IRS) Proceeds From Broker and Barter Exchange Transactions 1099-DIV – IRS Dividends and Distributions 1099-INT – IRS Interest Income	Si vous êtes une personne des États-Unis ou une personne physique assujettie aux lois américaines de l'impôt et que vous avez reçu un revenu de source américaine : - À la suite de la vente ou du rachat de titres, vous recevrez un formulaire Proceeds From Broker and Barter Exchange Transactions (1099-B). - Pour les dividendes, vous recevrez un formulaire Dividends and Distributions (1099-DIV). - Pour les intérêts gagnés, vous recevrez un formulaire Interest Income Form (1099-INT).
Résumé des frais	Si vous détenez un Portefeuille géré auprès de Patrimoine Avo: Vous recevrez un Résumé des frais indiquant les frais de garde, les frais de gestion de portefeuille et les frais divers imputés à votre compte pour l'année civile.

Feuillet/document fiscal	Information
Documents fiscaux relatifs aux comptes non enregistrés (suite)	
Rapport de vérification des actifs étrangers	Si, à tout moment au cours de l'année, vous déteniez un bien étranger déterminé (à l'extérieur du Canada) dont le coût cumulé est supérieur à 100 000 \$ CA : - Vous recevrez un rapport de vérification des actifs étrangers, qui vous permettra de produire le formulaire T1135 – Bilan de vérification du revenu étranger auprès de l'ARC. - Le formulaire T1135 s'applique aux contribuables canadiens résidents et aux sociétés, fiducies et sociétés de personnes résidentes du Canada. Remarque : Si vous n'êtes pas certain de la définition de « bien étranger déterminé », veuillez consulter le site www.cra-arc.gc.ca et rechercher le terme « formulaire T1135 ».
T5 – CRA État des revenus de placements Relevé 3^a – Revenu Québec	Si vous avez reçu un revenu provenant d'actions, des intérêts et des intérêts courus d'obligations et des intérêts provenant d'autres instruments de créance et de soldes de trésorerie : - Vous recevrez un État des revenus de placements (T5) accompagné d'un Sommaire des revenus et dépenses de placements. - Les revenus tirés de placements dans des fonds communs de placement vous seront déclarés directement par la société de fonds communs de placement. Remarque : vous ne recevrez pas de feuillet T5 pour un revenu inférieur à 50 \$ CA. T5 État des revenus de placements – renseignements sur le feuillet pour les particuliers
T5008 – CRA Relevé 18^a – Revenu Québec – Transactions de titres	Si le produit d'un rachat a été déposé dans votre compte au cours de l'année : - Vous recevrez un État des opérations sur titres (T5008)/Transactions de titres (Relevé 18) représentant les dispositions, les rachats ou les annulations d'un titre. - Le T5008/Relevé 18 est présenté en dollars canadiens. T5008 État des opérations sur titres – renseignements sur le feuillet pour les particuliers
NR4 – CRA État des montants payés ou crédités aux non-résidents du Canada	Si vous êtes un non-résident du Canada qui reçoit un revenu de placement de source canadienne : Vous recevrez un État des sommes payées ou créditées à des non-résidents du Canada (NR4). Remarque : vous ne recevrez pas de NR4 si votre revenu est inférieur à 50 \$ CA et que vous n'avez pas de retenue d'impôt pour non-résident. NR4
T3 – CRA Sommaire des répartitions et attributions des revenus de la fiducie Relevé 16^a – Revenu Québec	Si vous avez reçu un revenu de fiducies de revenu ou de fonds négociés en bourse : - Vous recevrez un État des revenus de fiducie (Répartitions et attributions) (T3/Relevé 16). - Financière Aviso inc. prépare le Feuillet T3/Relevé 16 en fonction des renseignements fournis par l'émetteur. Les émetteurs de fiducie ont jusqu'au 31 mars pour déclarer leurs renseignements fiscaux, donc le Feuillet T3/Relevé 16 sera émis et posté dès que possible après le 31 mars. - Les revenus tirés de placements dans des fonds communs de placement vous seront déclarés directement par la société de fonds communs de placement. T3 État des revenus de fiducie (Répartitions et attributions) – renseignements sur le feuillet pour les particuliers
T5013 – CRA État des revenus d'une société de personnes Relevé 15^a – Revenu Québec	Si vous avez reçu un revenu de parts de société en commandite : - Vous recevrez un État des revenus d'une société de personnes (T5013/Relevé 15). - Financière Aviso inc. prépare le Feuillet T5013/Relevé 15 en fonction des renseignements fournis par l'émetteur.

* Les relevés ne s'appliquent qu'aux résidents du Québec

Les fonds communs de placement et autres titres sont offerts par l'intermédiaire de Patrimoine Aviso, une division de Financière Aviso inc., membre du Fonds canadien de protection des investisseurs. Tous les comptes enregistrés sont enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada. Le fiduciaire des comptes enregistrés est la Société de fiducie canadienne de l'Ouest. Patrimoine Aviso est une marque déposée appartenant à Financière Aviso inc.

2100633